



---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 9 décembre 2019

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 5)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<b>Appel nominal</b>	(p. 5)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la Commission permanente du 12 novembre 2019	(p. 6)
<b>N° CP-2019-3571</b> Bron - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre gratuit à la copropriété Le Notoir XIV d'une emprise située 30 avenue Franklin Roosevelt -	(p. 6)
<b>N° CP-2019-3572</b> Lyon 8° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue de la Moselle et de la rue de Narvik - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement -	(p. 6)
<b>N° CP-2019-3573</b> Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située boulevard des droits de l'homme - Autorisation donnée à la Fédération des églises adventistes du septième jour du sud de la France à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement -	(p. 6)
<b>N° CP-2019-3574</b> Décines Charpieu - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société civile de construction vente (SCCV) Noaho habitat comprenant le déclassement du domaine public de voirie métropolitain, la cession d'une emprise et l'acquisition par la Métropole de 2 parcelles situées à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Paul Bert -	(p. 6)
<b>N° CP-2019-3575</b> Pierre Bénite - Parking boulevard de l'Europe - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la démolition d'un mur en mâchefer et la construction d'un muret -	(p. 6)
<b>N° CP-2019-3576</b> Craponne - Lyon 8° - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3577</b> Craponne - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2970 du 8 avril 2019 -	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3578</b> Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia et à tout à organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Arkea -	(p. 8)

<b>N° CP-2019-3579</b>	<i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et humanisme et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3580</b>	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) 3F résidences et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3581</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et ou tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit agricole centre-est -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3582</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3583</b>	<i>Feyzin - Protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société EM2C promotion aménagement -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2019-3584</b>	<i>Meyzieu - Cession réciproque de réseaux d'assainissement et indemnisation forfaitaire et définitive de la Ville de Genas - Protocole d'accord transactionnel avec la Ville -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2019-3585</b>	<i>Oullins - Indemnisation du préjudice lié à une information erronée concernant le raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2019-3586</b>	<i>Modèle de déplacements multimodal partenarial Modely - Mise à disposition de données par les concessionnaires autoroutiers autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et autoroutes en Région Auvergne-Rhône-Alpes (AREA) au bénéfice des partenaires de Modely - Approbation d'une convention de mise à disposition de données au bénéfice de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3587</b>	<i>Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2019-3588</b>	<i>Mission de conception, fabrication et gestion d'un stand pour le salon du marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) prévu au Palais des festivals de Cannes du 10 au 13 mars 2020 et en mars 2021 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite de la procédure adaptée -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3589</b>	<i>Prestations de maintenance des plateformes serveurs, des dispositifs de stockage, de sauvegarde et des logiciels associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de services -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3590</b>	<i>Expérimentation Pass urbain - Avenants de prolongation de durée des conventions de partenariat avec la société Keolis et Lyon Urban Data pour la mise à disposition de matériels - Autorisation de signer lesdits avenants -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3591</b>	<i>Projet Pass numériques - Approbation de conventions avec les partenaires externes pour le déploiement des Pass numériques sur le territoire de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3592</b>	<i>Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à titre onéreux, de diverses parcelles de terrain nu, situées chemin Neuf, avenue de Verdun, chemin de la Liasse, chemin des Ecoliers, rue de la Poste et appartenant à la Ville de Dardilly -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3593</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un immeuble situé 6 rue de la Tuilière sur les parcelles cadastrées BK 225, BK 226 et BK 229 et appartenant à Mme Carine Lombardi -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3594</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un immeuble situé 2 rue Jean Bouin sur la parcelle cadastrée BK 236 et appartenant à M. et Mme Daniel et Georgette Gadoud -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3595</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement industriel situé 2 rue Louise Michel, sur la parcelle cadastrée BM 6 et appartenant à la société United parcel service France SAS (UPS) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3596</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé rue de la Grande Charrière et appartenant à M. Pierre Faurite -</i>	(p. 11)

<b>N° CP-2019-3597</b>	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à l'indivision Despretz -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3598</b>	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. et Mme Alessi -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3599</b>	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Miriana -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3600</b>	<i>Lissieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé chemin de la Carrière et appartenant à la Ville de Lissieu -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3601</b>	<i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 8 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 198 bis rue de Créqui et appartenant à M. Ahmed Benjelloun -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3602</b>	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées BK 189, BK 190, BK 310 et BK 311 situées rue Paul Duvivier, route de Vienne, impasse des Chalets et appartenant aux co-indivisaires la société Duval Développement Auvergne-Rhône-Alpes et la société Vilogia SA -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3603</b>	<i>Lyon 7° - Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 parcelles de terrain nu situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société immobilière d'études et de réalisations (SIER) et à la société Tourville Guillotière ou toute autre société à elle substituée - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2326 du 9 avril 2018 -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3604</b>	<i>Rillieux la Pape - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Neuville sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de plusieurs terrains nus appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3605</b>	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU) du quartier Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1510 et n° 1422, situés au 40 rue George Sand et appartenant à M. Badressalem Saidi et Mme Sarra Derouiche -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3606</b>	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 42 dépendant d'un immeuble de la copropriété Bellevue, situé 3-11 rue Docteur Gallavardin et appartenant à la société civile immobilière (SCI) DME représentée par M. Daniel Talien Schemestre -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3607</b>	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé à l'angle de l'avenue Salengro et du 1 et 3 rue du 8 Mai 1945 et appartenant à la copropriété de l'immeuble 1 et 3 rue du 8 Mai 1945 -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3608</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Quartier Terrailon - Cession, à titre onéreux, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de plusieurs emprises issues du domaine public déclassées et situées rue Guynemer -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3609</b>	<i>Grigny - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'un immeuble situé 1 impasse Jean Jaurès -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3610</b>	<i>Lyon 2° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un appartement situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulallerie -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3611</b>	<i>Lyon 8° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un tènement immobilier situé 116 à 120 rue Bataille -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3612</b>	<i>Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation d'une convention -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3613</b>	<i>Lyon 1er - Plan de cession - Mise à disposition à l'Opéra de Lyon, par bail emphytéotique, dans le cadre de la réhabilitation des locaux, de 2 lots de copropriété avec cave situés 5 place Croix-Paquet -</i>	(p. 12)

<b>N° CP-2019-3614</b>	<i>Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Sollar, de l'immeuble situé 14 rue Romarin -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3615</b>	<i>Réalisation de prestations de formation pour les agents de la Métropole de Lyon dans divers domaines informatiques et télécommunications (bureautique communicante, publication assistée par ordinateur (PAO) et conception assistée par ordinateur (CAO) et le dessin assisté par ordinateur (DAO), bases de données et décisionnel) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre de services -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2019-3616</b>	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er au 31 octobre 2019 -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3617</b>	<i>Lyon 5° - Palais de Justice historique de Lyon - Location de bureau rue Saint Jean, consentie à l'Etat pour les besoins du service administratif régional de la Justice - Renouvellement du bail civil avec l'Etat pour une durée de 9 ans, à compter du 1er janvier 2020 -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3618</b>	<i>Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Autorisation donnée à la société par actions simplifiée (SAS) PVH de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées AR 102p, AR 121p à AR 125p, constitutives du lot AB, situées avenue de Verdun, chemin de la Liasse et chemin des Ecoliers -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3619</b>	<i>Blanchissage, nettoyage, réparation, ramassage et livraison de vêtements de travail et de haute visibilité pour la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3620</b>	<i>Prestation d'acheminement intersites de documents - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de services -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3621</b>	<i>Vaulx en Velin - Restructuration partielle du collège Jacques Duclos - Lot n°2 : déconstruction maçonnerie voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec le titulaire du marché -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3622</b>	<i>Action de parrainage - Convention-cadre de partenariat entre l'Union départementale des associations du Rhône et de la Métropole de Lyon (UDAF), l'association Proximité et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2019-3623</b>	<i>Caluire et Cuire - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Partenariat entre la Métropole de Lyon et la mission locale plateau nord Val de Saône en vue du repérage et de la mobilisation envers les publics invisibles sur le territoire de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Neuville sur Saône - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2019-3624</b>	<i>Lyon 9° - Dispositif des Promeneurs du net du Rhône - Adhésion à la Charte promeneurs du net - Approbation d'une convention -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2019-3625</b>	<i>Lyon 3° - Lyon 7° - Pierre Bénite - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2019-3626</b>	<i>Dardilly - Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 1: travaux préparatoires, terrassement, eaux pluviales, réseaux eaux usées, eau potable, réseaux secs - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2019-3627</b>	<i>Dardilly - Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2019-3628</b>	<i>Vaulx en Velin - Mission d'animation et d'accompagnement des copropriétés du quartier Cervelières Sauveteur - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de services -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2019-3629</b>	<i>Villeurbanne - Aménagement du secteur Grandclément - Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine-qualité environnementale du bâti - Accord-cadre à bons de commande - Autorisation de signer l'accord-cadre d'études à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2019-3630</b>	<i>Lyon 7° - Marché de travaux pour la réalisation d'une passerelle dans le parc Blandan - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Ribière -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2019-3631</b>	<i>Fourniture, rechapage et gardiennage de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules industriels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures -</i>	(p. 19)

<b>N° CP-2019-3632</b>	<i>Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2019-3633</b>	<i>Prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains situés sur le territoire de la Métropole de Lyon et expérimentation sur le tri des déchets sur certains marchés alimentaires et forains - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2019-3634</b>	<i>Rillieux la Pape - Délégation de service public pour la gestion de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Nord - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Valorly -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2019-3635</b>	<i>Protocole d'accord transactionnel pour le règlement d'un contentieux en matière de ressources humaines -</i>	(p. 16)

---

### Présidence de monsieur David Kimelfeld Président

Le lundi 9 décembre 2019 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 28 novembre 2019 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRESIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

*(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).*

---

### Membres de la Commission permanente

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

**Absents excusés** : Mmes Bouzerda, Geoffroy (pouvoir à M. Le Fau), M. Suchet (pouvoir à M. Rousseau).

**Absents non excusés** : M. Vesco.

---

### Membres invités

**Absents non excusés** : MM. Gouverneyre et Lebuhotel

**Absente excusée** : Mme Runel

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot)  
Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent)

---

**Adoption du procès-verbal  
de la Commission permanente du 12 novembre 2019**

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 12 novembre 2019. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

---

**N° CP-2019-3571** - Bron - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre gratuit à la copropriété Le Notoir XIV d'une emprise située 30 avenue Franklin Roosevelt - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3572** - Lyon 8° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue de la Moselle et de la rue de Narvik - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3573** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située boulevard des droits de l'homme - Autorisation donnée à la Fédération des églises adventistes du septième jour du sud de la France à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3574** - Décines Charpieu - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société civile de construction vente (SCCV) Noaho habitat comprenant le déclassement du domaine public de voirie métropolitain, la cession d'une emprise et l'acquisition par la Métropole de 2 parcelles situées à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Paul Bert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3575** - Pierre Bénite - Parking boulevard de l'Europe - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la démolition d'un mur en mâchefer et la construction d'un muret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2019-3571 à CP-2019-3575. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le premier dossier n° CP-2019-3571 concerne la Ville de Bron. Dans le cadre de projets d'aménagement et d'extension de la copropriété Le Notoir XIV située 28-30-32 avenue Franklin Roosevelt, ladite copropriété a sollicité la Métropole de Lyon pour effectuer une nouvelle délimitation afin de corriger l'erreur d'alignement qui existait. De ce fait, elle se porte acquéreur de l'emprise jouxtant sa parcelle pour une superficie de 203 m<sup>2</sup> qui serait au préalable déclassée du domaine public de voirie métropolitain.

Plusieurs réseaux existants, leur dévoiement sera donc à la charge de l'acquéreur. Par ailleurs; l'emprise sera grevée d'une servitude *non aedificandi* interdisant toute construction sur celle-ci pour une durée de 10 ans. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, cette procédure est dispensée d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a déjà été signé. Aux termes de celui-ci, l'emprise sera cédée à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3572 concerne Lyon 8°. Dans le cadre de la rénovation du quartier de Mermoz sud concernant la réhabilitation de la partie conservée du bâtiment O, il est prévu une extension en partie sud du bâtiment sur une emprise actuellement intégrée à la voirie. Ce projet d'extension nécessite donc le déclassement d'une partie du domaine public adjacent à ce bâtiment. Ainsi, l'OPH Grand Lyon habitat a été sollicité à la Métropole de Lyon pour le déclassement et l'acquisition de l'emprise pour environ 153 m<sup>2</sup>.

Des études de faisabilité ont d'ores et déjà été engagées si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement. Il est donc proposé que la Métropole prenne acte dès à présent du principe de déclassement de cette emprise. Par ailleurs, il est proposé par la présente décision que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise l'OPH Grand Lyon habitat à déposer les demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire.

Le dossier n° CP-2019-3573 concerne la Ville de Vaulx en Velin. La Métropole de Lyon a été approchée par l'association culturelle dénommée fédération des églises adventistes du septième jour du sud de la France qui souhaite réaliser un programme immobilier destiné à accueillir un ensemble d'activités sociales et culturelles sur une parcelle appartenant au domaine public de voirie de la Métropole, sur une parcelle à détacher de la parcelle cadastrée BO 420.

La Métropole envisage donc de céder cette parcelle qui fera l'objet d'une décision d'approbation, par décision séparée. Pour ce faire, l'emprise susvisée doit être déclassée et intégrée au domaine privé de la Métropole. Il est proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, de ce principe de déclassement. Des études techniques ont d'ores et déjà été engagées par les services de la Métropole afin de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. Le déclassement interviendra par décision ultérieure, après constatation de la désaffectation dudit bien. Par ailleurs, l'association sollicite l'autorisation de déposer un permis de construire sur cette parcelle appartenant à la Métropole. Il est donc proposé par la présente décision que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise d'ores et déjà cette Fédération à déposer les demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire.

Le dossier n° CP-2019-3574 concerne la Ville de Décines Charpieu. Dans le cadre de la réalisation de l'opération "Wave" à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Paul Bert, la SCCV Noaho habitat a sollicité la Métropole pour procéder à l'échange de parcelles libres de toute location ou occupation afin de fixer sa nouvelle limite de propriété au droit des 2 bâtiments. La SCCV Noaho habitat céderait à la Métropole pour un montant de 5 925 € la parcelle d'environ 2 m<sup>2</sup> et l'autre parcelle de 77 m<sup>2</sup>.

En contrepartie, la Métropole céderait à la SCCV Noaho habitat la parcelle d'environ 8 m<sup>2</sup> à déclasser du domaine public de voirie métropolitain pour un montant de 600 €. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure est exemptée d'enquête publique. Aux termes du compromis, l'échange serait consenti sans soule de part et d'autre. Les frais notariés liés à cet échange seront supportés à parts égales par la SCCV Noaho habitat et la Métropole.

Le dossier n° CP-2019-3575 concerne la Ville de Pierre Bénite. Le boulevard de l'Europe à Pierre Bénite est une voirie de l'ex-Conseil général du Rhône sur laquelle circulent 11 000 véhicules jours. L'urbanisation grandissante de part et d'autre de ce boulevard, depuis les 5 dernières années, nécessite le développement des besoins en stationnements. Parallèlement, la Mairie a demandé à la Métropole de se rendre acquéreur d'une partie de terrain des pompiers, aujourd'hui engazonnée, pour développer des capacités de stationnements sur le boulevard.

Le projet comportera donc :

- la compensation de la perte de stationnements,
- l'échange de terrain,
- la création d'un parking perméable,
- la création de 26 places+1 PMR,
- la plantation de 8 arbres,
- la gestion des précipitations des eaux pluviales,
- la reconstruction des murs et clôtures,
- la création d'une entrée charretière pour l'accès au parking,
- la création d'un éclairage public par la Ville.

Il est donc proposé de déposer une demande de déclaration préalable de travaux, dans le cadre de ces travaux d'aménagement de ce parking de 27 places.

Voilà monsieur le Président, pour l'ensemble des dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- MM. Michel LE FAOU, Roland JACQUET et Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3572 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3572 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° CP-2019-3576** - Craponne - Lyon 8° - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3577** - Craponne - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2970 du 8 avril 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3578** - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia et à tout à organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Arkea - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3579** - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et humanisme et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3580** - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) 3F résidences et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3581** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et ou tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit agricole centre-est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3582** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2019-3576 à CP-2019-3582. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, j'ai 7 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter, une décision modificative et 6 dossiers pour de nouvelles garanties qui concernent 277 logements pour un montant d'encours supplémentaire de 10 800 053 €.

Je commence par la décision modificative, le dossier n° CP-2019-3577 à Craponne relatif à une garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat pour la diminution de la durée d'un prêt foncier ramenée à 50 ans au lieu de 60.

J'en viens aux 6 nouveaux dossiers. Le dossier n° CP-2019-3576, respectivement à Craponne, Lyon 8° et Villeurbanne, est relatif à des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat pour les acquisitions-améliorations de 8 logements situés 46 avenue Marc Sangnier à Villeurbanne et de 8 logements situés 7 rue Coignet à Lyon 8° ainsi que l'acquisition en VEFA de 9 logements situés 3 avenue Edouard Millaud à Craponne pour un montant garanti de 1 746 729 €.

J'ai ensuite 2 dossiers au profit de Vilogia : le numéro CP-2019-3578 à Ecully pour l'acquisition en VEFA de l'usufruit de 66 logements situés 91 chemin des Mouilles pour un montant garanti de 1 803 027 € et le numéro CP-2019-3582 à Villeurbanne pour l'acquisition en VEFA de 3 logements situés 28 à 32 rue Francis Pressensé pour un montant garanti de 414 767 €.

Deux dossiers également au profit de Rhône-Saône habitat : le numéro CP-2019-3579 à Lyon 4° pour la réhabilitation de 28 logements situés 69 rue de Cuire pour un montant garanti de 1 676 618 € et le numéro CP-2019-3581 à Villeurbanne pour l'acquisition en VEFA de l'usufruit de 3 logements situés 3 rue Charles Montaland ainsi que l'acquisition en VEFA de 4 logements même rue pour un montant garanti de 728 624 €.

Enfin, le dernier dossier, le numéro CP-2019-3580 à Lyon 7° au profit de la SA d'HLM 3F résidences pour la construction de 148 logements situés dans la ZAC des Girondins rue Crepet pour un montant garanti de 3 638 288 €.



Voilà, j'en ai terminé, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Claisse. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3576 et CP-2019-3577 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° CP-2019-3583** - Feyzin - Protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société EM2C promotion aménagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3584** - Meyzieu - Cession réciproque de réseaux d'assainissement et indemnisation forfaitaire et définitive de la Ville de Genas - Protocole d'accord transactionnel avec la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3585** - Oullins - Indemnisation du préjudice lié à une information erronée concernant le raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement - Protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2019-3583 à CP-2019-3585. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, le dossier n° CP-2019-3583 à Feyzin est relatif à un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole et la société EM2C concernant une servitude de passage en terrain privé d'une canalisation d'assainissement avec l'obligation d'un dévoiement de réseau. C'est une indemnité forfaitaire de 92 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3584 à Meyzieu est relatif à une cession réciproque de réseaux d'assainissement et indemnisation avec la Ville de Genas. On rétrocède à la Ville de Genas qui sera contrainte de faire un réseau d'assainissement et un réseau séparatif sur 5 ans moyennant une indemnité de 510 000 € donnée à la Ville de Genas par la Métropole.

Le dossier n° CP-2019-3585 à Oullins est relatif à une indemnité de préjudice lié à une information erronée. Un particulier qui, en principe, pouvait se raccorder au réseau d'assainissement mais, dû à une mauvaise information, il est obligé de faire une fosse septique et on lui donne une indemnité forfaitaire de 8 902 €.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Colin. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

**M. LE PRÉSIDENT** : On passera le dossier de monsieur Da Passano quand il arrivera parce qu'il était à des obsèques.

---

**N° CP-2019-3587** - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n° CP-2019-3587. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier concerne la désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration de certains collèges publics, en particulier pour les collèges Les Batières à Lyon 5° avec la désignation de monsieur Boris Serrier, Jean Moulin à Lyon 5° avec la désignation de monsieur Didier Lebastard et André Lassagne à Caluire et Cuire avec la désignation de madame Laure Besset.

Voilà, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° CP-2019-3588** - Mission de conception, fabrication et gestion d'un stand pour le salon du marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) prévu au Palais des festivals de Cannes du 10 au 13 mars 2020 et en mars 2021 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite de la procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

**N° CP-2019-3589** - Prestations de maintenance des plateformes serveurs, des dispositifs de stockage, de sauvegarde et des logiciels associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de services - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

**N° CP-2019-3590** - Expérimentation Pass urbain - Avenants de prolongation de durée des conventions de partenariat avec la société Keolis et Lyon Urban Data pour la mise à disposition de matériels - Autorisation de signer lesdits avenants - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

**N° CP-2019-3591** - Projet Pass numériques - Approbation de conventions avec les partenaires externes pour le déploiement des Pass numériques sur le territoire de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2019-3588 à CP-2019-3591. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, un premier dossier, le numéro CP-2019-3588, qui concerne un accord-cadre pour une prestation qui concernera la conception, la fabrication et la gestion de notre stand pour le salon MIPIM, salon qui se tiendra le 13 mars prochain mais également un stand qui sera valable pour l'année suivante, ceci dans un cadre financier entre 70 000 € HT et 280 000 € HT.

Un deuxième dossier, le numéro CP-2019-3589, qui concerne un renouvellement de marché qui arrive à échéance pour la maintenance de nos infrastructures serveurs, dispositifs de stockage et sauvegarde, cette fois dans une fourchette entre 200 000 € HT et 500 000 € HT, sur 4 ans renouvelable une fois.

Ensuite, nous avons un dossier, le numéro CP-2019-3590, qui concerne notre expérimentation Trabool. Comme vous le savez, vous avez lancé une expérimentation qui concerne 1 000 Pass environ distribués aujourd'hui et qui permet de faire converger une offre à la fois de mobilité entre TCL (transport en commun lyonnais), Vélo'v, LPA (Lyon Parc Auto), Citiz, Bluely, mais également une offre culturelle, la City Card, l'accès au Musée Lugdunum et l'OL (Olympique lyonnais).

Nous sommes en train de déployer cette expérimentation et nous souhaiterions pouvoir prolonger celle-ci. Donc, nous vous demandons l'accord pour prolonger les conventions de partenariat auprès de 2 partenaires, le TUBA qui organise la mise à disposition du matériel dans les locaux du TUBA puis également avec Kéolis pour la mise à disposition d'un terminal de vente et un guichet de distribution du Pass. Cette prolongation s'étirerait jusqu'au 31 décembre 2020.

Enfin, le dossier n° CP-2019-3591 qui concerne cette fois le Pass numérique dont nous avons parlé la dernière fois. On avait soumis à délibération la mécanique de financement de ce Pass pour 5 000 bénéficiaires sur les 2 ans à venir. Il s'agit maintenant de délibérer les conventionnements avec nos 7 partenaires territoriaux à qui nous allons déléguer un certain nombre de Pass pour leur diffusion, à savoir la CAF (Caisse d'allocations familiales), pôle emploi, la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et les Maisons de la Métropole, les PIMMS (Points information Médiation Multi Services) et l'ATD (agir tous pour la dignité) Quart-Monde.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° CP-2019-3592** - Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à titre onéreux, de diverses parcelles de terrain nu, situées chemin Neuf, avenue de Verdun, chemin de la Liasse, chemin des Ecoliers, rue de la Poste et appartenant à la Ville de Dardilly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3593** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un immeuble situé 6 rue de la Tuilière sur les parcelles cadastrées BK 225, BK 226 et BK 229 et appartenant à Mme Carine Lombardi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3594** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un immeuble situé 2 rue Jean Bouin sur la parcelle cadastrée BK 236 et appartenant à M. et Mme Daniel et Georgette Gadoud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3595** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement industriel situé 2 rue Louise Michel, sur la parcelle cadastrée BM 6 et appartenant à la société United parcel service France SAS (UPS) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3596** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé rue de la Grande Charrière et appartenant à M. Pierre Faurite - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3597** - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à l'indivision Despretz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3598** - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. et Mme Alessi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3599** - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Miriana - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3600** - Lissieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé chemin de la Carrière et appartenant à la Ville de Lissieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3601** - Lyon 3° - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 8 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 198 bis rue de Créqui et appartenant à M. Ahmed Benjelloun - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3602** - Lyon 7° - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées BK 189, BK 190, BK 310 et BK 311 situées rue Paul Duvivier, route de Vienne, impasse des Chalets et appartenant aux co-indivisaires la société Duval Développement Auvergne-Rhône-Alpes et la société Vilogia SA - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3603** - Lyon 7° - Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 parcelles de terrain nu situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société immobilière d'études et de réalisations (SIER) et à la société Tourville Guillotière ou toute autre société à elle substituée - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2326 du 9 avril 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3604** - Rillieux la Pape - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Neuville sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de plusieurs terrains nus appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3605** - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU) du quartier Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1510 et n° 1422, situés au 40 rue George Sand et appartenant à M. Badressalem Saidi et Mme Sarra Derouiche - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3606** - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 42 dépendant d'un immeuble de la copropriété Bellevue, situé 3-11 rue Docteur Gallavardin et appartenant à la société civile immobilière (SCI) DME représentée par M. Daniel Talien Schemestre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3607** - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé à l'angle de l'avenue Salengro et du 1 et 3 rue du 8 Mai 1945 et appartenant à la copropriété de l'immeuble 1 et 3 rue du 8 Mai 1945 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3608** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Quartier Terrailon - Cession, à titre onéreux, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de plusieurs emprises issues du domaine public déclassées et situées rue Guynemer - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3609** - Grigny - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'un immeuble situé 1 impasse Jean Jaurès - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3610** - Lyon 2° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un appartement situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulaiellerie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3611** - Lyon 8° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un tènement immobilier situé 116 à 120 rue Bataille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3612** - Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3613** - Lyon 1er - Plan de cession - Mise à disposition à l'Opéra de Lyon, par bail emphytéotique, dans le cadre de la réhabilitation des locaux, de 2 lots de copropriété avec cave situés 5 place Croix-Paquet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3614** - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Sollar, de l'immeuble situé 14 rue Romarin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3626** - Dardilly - Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 1: travaux préparatoires, terrassement, eaux pluviales, réseaux eaux usées, eau potable, réseaux secs - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2019-3627** - Dardilly - Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 3 : plantations, mobiliers et serrurerie - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2019-3628** - Vaulx en Velin - Mission d'animation et d'accompagnement des copropriétés du quartier Cervelières Sauveteur - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de services - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

**N° CP-2019-3629** - Villeurbanne - Aménagement du secteur Grandclément - Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine-qualité environnementale du bâti - Accord-cadre à bons de commande - Autorisation de signer l'accord-cadre d'études à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2019-3630** - Lyon 7° - Marché de travaux pour la réalisation d'une passerelle dans le parc Blandan - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Ribière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2019-3592 à CP-2019-3614 et CP-2019-3626 à CP-2019-3630. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, je vais rapporter tout d'abord les dossiers de notre collègue Hélène Geoffroy qui ne pouvait être des nôtres ce matin, au titre de l'action foncière. Donc, un certain nombre de décisions que je vais présenter par typologie : les acquisitions, les cessions et les différentes décisions, au titre des diverses actions de l'action foncière.

Nous allons commencer par les acquisitions. Tout d'abord, le dossier n° CP-2019-3600 à Lissieu. Il s'agit d'un terrain nu de 2 756 m<sup>2</sup> à destination de voiries. Il s'agit de requalifier l'entrée du bourg. Cette acquisition se fait au montant de 0 €.

Toujours une acquisition, le dossier n° CP-2019-3604, respectivement à Rillieux la Pape, fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Neuville sur Saône et Rochetaillée sur Saône, porte sur des terrains nus pour une surface de 19 139 m<sup>2</sup>, toujours pour de la voirie. Il s'agit de la réalisation de la voie verte entre Rillieux et la gare de Sathonay, le vendeur étant le SYTRAL, et ceci nous est cédé pour la valeur de 0 €.

Toujours au titre des acquisitions, le dossier n° CP-2019-3607, à titre gracieux, sur Villeurbanne, porte sur un terrain nu d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> toujours pour de la voirie. Il s'agit là d'un élargissement de la rue du 8 Mai 1945 au droit d'une copropriété du 1 et 3 rue du 8 Mai 1945 et toujours une acquisition à titre gracieux.

Nous avons ensuite, toujours au titre des acquisitions, le dossier n° CP-2019-3592 à Dardilly avec une note au rapporteur, déposée sur vos pupitres :

Il convient d'ajouter, à la fin de l'exposé des motifs, le paragraphe suivant :

"En outre, il a été convenu, entre les parties, que la Métropole entrerait en jouissance des parcelles cadastrées AR 297 et AR 300, à compter de l'engagement de la procédure de déclassement de ces dernières. La date de désaffectation de ces parcelles sera convenue d'un commun accord entre les parties ;"

Il s'agit d'une acquisition auprès de la Ville de Dardilly d'un terrain nu de 3 607 m<sup>2</sup>, dans le cadre du développement urbain et pour un projet d'aménagement en régie porté par la Métropole et qui s'appelle l'Esplanade de la Poste, le vendeur étant la Ville. Le montant de cette acquisition est de 1 161 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3595 à Feyzin porte sur un terrain bâti, dans le cadre du PPRT. Il s'agit de l'acquisition d'un tènement industriel situé 2 rue Louise Michel, le vendeur étant la SAS UPS pour un montant de 443 216,67 €.

Toujours au titre des acquisitions, le dossier n° CP-2019-3596 à Genay porte sur un terrain nu d'une superficie de 23 m<sup>2</sup> à destination de voiries. Il s'agit d'une régularisation, dans le cadre du projet de la rue de la Grande Charrière. Le vendeur est monsieur Pierre Faurite et c'est une acquisition à l'euro symbolique.

Le dossier n° CP-2019-3597 à Givors porte sur 2 lots de copropriété qui vont rentrer dans le cadre du projet urbain dit îlot Oussekine. Il s'agit d'acquérir un appartement et un garage auprès d'une indivision pour un montant de 95 000 €.

Toujours dans les acquisitions, sur la Ville de Givors, le dossier n° CP-2019-3598, il s'agit d'acquérir cette fois-ci 2 garages auprès de propriétaires privés pour un montant de 16 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3599, toujours à Givors auprès d'une SCI, il s'agit d'acquérir un appartement pour 87 000 €.

Nous passons ensuite à Lyon 3°. Le dossier n° CP-2019-3601. Il s'agit d'un lot de copropriété et de l'acquisition d'un logement, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique, l'ORI du 198 bis rue de Créqui, et cet appartement est acquis pour la valeur de 40 000 €.

Nous passons ensuite au dossier n° CP-2019-3602 à Lyon 7° qui est relatif à un terrain nu pour une superficie de 17 855 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain partenarial Duvivier pour la réalisation d'emprises futures de voirie, le vendeur étant la société Duval Développement Auvergne-Rhône-Alpes et la société Vilogia SA. Cette acquisition se fait au montant de 399 600 €.

Nous passons ensuite sur la Ville de Saint Priest, le dossier n° CP-2019-3605, il s'agit là d'un lot de copropriétés, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur Bellevue. Il s'agit d'acquérir un appartement et une cave au 40 rue George Sand pour un montant de 95 000 €.

Enfin, toujours sur Saint Priest, le dossier n° CP-2019-3606, toujours dans le cadre de la même opération sur Bellevue, il s'agit d'acquérir un local d'activités, en l'occurrence un salon de coiffure dans la propriété Bellevue pour un montant de 190 000 €.

Le montant total des acquisitions, au titre de cette Commission permanente est de 2 526 817,67 €. La surface des terrains globalisés représente 21 485 m<sup>2</sup>.

Nous passons ensuite aux cessions. Quatre décisions au titre des cessions.

Le dossier n° CP-2019-3608 à Bron est relatif à un terrain nu pour une superficie de 502 m<sup>2</sup>, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain Bron Terraillon. Il s'agit d'une cession de terrains dans le cadre de la ZAC, l'acquéreur étant la SERL, pour un montant de 10 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3609 à Grigny porte sur un terrain bâti d'une superficie de 58 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'un équipement public. Il s'agit d'une revente suite à préemption avec préfinancement. C'est la Ville de Grigny qui nous achète ce terrain pour un montant de 84 000 €.

Nous passons ensuite à Lyon 2°, le dossier n° CP-2019-3610, pour un lot de copropriété, toujours dans le cadre d'un équipement public, suite à une préemption avec préfinancement d'un appartement situé 2 rue des Forces et 13 rue de la Poulallerie pour 330 000 €.

Enfin, le dossier n° CP-2019-3611 à Lyon 8° porte sur un terrain bâti d'une superficie de 5 362 m<sup>2</sup>, l'acquéreur étant la Ville de Lyon. C'est une revente, suite à préemption avec préfinancement, dans le cadre d'une création d'un groupe scolaire pour un montant de 2 800 000 €.

Le total global des cessions de cette Commission permanente est de 3 224 000 €. Le plan de cessions pour cette Commission permanente est de 0 €. Le plan de cessions total, depuis le début de cette année, se monte à 18 209 827,90 € pour un objectif fixé en début d'année à 9 M€. Donc, nous avons largement dépassé l'objectif.

Enfin, les dernières décisions au titre de l'action foncière. Il s'agit des dossiers n° CP-2019-3593 et CP-2019-3594 à Feyzin. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques de la Vallée de la Chimie, il s'agit d'approuver le principe d'acquisition pour 2 biens, dans le cadre de mise en demeure d'acquérir, l'un situé 6 rue de la Tuilière et l'autre situé 2 rue Jean Bouin.

Il s'agit ensuite d'une décision modificative et de correction, le dossier n° CP-2019-3603, suite à l'acquisition de parcelles de terrain nu Grande Rue de la Guillotière appartenant à la SIER et à la société Tourville Guillotière. Il s'agit d'une régularisation pour un montant de 2 € en dépenses.

Sur Saint Priest, le dossier n° CP-2019-3612, au titre d'une opération de voirie, c'est une indemnisation suite à une cessation d'exploitation agricole. Il s'agit d'une dépense de 475,90 €.

Nous avons ensuite les dossiers n° CP-2019-3613 et CP-2019-3614 à Lyon 1er. Le premier dossier au titre du plan de cession. Il s'agit d'une mise à disposition à l'Opéra de Lyon, par bail emphytéotique, de 2 lots de copropriété situés 5 place Croix-Paquet, destinés à un atelier de confection de costumes pour un montant des travaux de 650 000 €. Le droit d'entrée est fixé à 0 €, le loyer étant de 3 015 € dès la 3<sup>ème</sup> année.

Pour le deuxième dossier, il s'agit d'une mise à disposition de la SA d'HLM Sollard, par bail emphytéotique, d'un immeuble situé 14 rue Romarin pour réaliser 10 logements sociaux avec un droit d'entrée de 1 800 000 € et un loyer de 40 000 € dès la 41<sup>ème</sup> année.

Voilà, monsieur le Président, pour les décisions relatives à l'action foncière, avant de passer aux décisions relatives à l'urbanisme.

**M. LE PRÉSIDENT** Très bien, je mets ces rapports aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- MM. Lucien BARGE, Jean-Luc DA PASSANO et Mme Valérie GLATARD, membres du conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3608, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SERL, ayant pris part aux débats du dossier n° CP-2019-3608, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Sollard, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3614 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Et je continue par les décisions qui relèvent de ma délégation. Le dossier n° CP-2019-3626 à Dardilly est relatif au lot n° 1 de travaux d'aménagement réalisés sur l'Esplanade de la Poste à Dardilly. Il s'agit d'une autorisation donnée au Président de la Métropole pour signer la modification n° 1 du marché d'un montant de 244 402,13 €.

Toujours sur la Ville de Dardilly, le dossier n° CP-2019-3627, toujours dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste, c'est le lot n° 3 relatif aux plantations, mobiliers et serrurerie. Il s'agit d'autoriser la signature de la modification n° 1 du marché sur ce lot-là d'un montant de 744 000 € HT.

Nous passons ensuite au dossier n° CP-2019-3628 à Vaulx en Velin. Il s'agit d'une mission d'animation et d'accompagnement des copropriétés du quartier Cervelières-Sauveteur et du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert. Il est question d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre de services.

Nous passons ensuite au dossier n° CP-2019-3629 à Villeurbanne. Dans le cadre de l'aménagement du secteur Grandclément, comme vous le savez, une opération de zone d'aménagement concerté va être menée sur ce secteur. Il s'agit de confier la mission d'architecte-urbaniste et paysagiste en chef de cette opération, par le biais d'un accord-cadre à bons de commande et d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre d'études, à la suite d'un appel d'offres ouvert.

Cet appel d'offres a permis de désigner le groupement d'entreprises HDZ Urbanistes Architectes/Big Bang/Terre Eco/Cyprium pour un montant minimum de 250 000 € HT et maximum de 550 000 € HT pour une durée ferme de 4 ans. Cette dépense est donc affectée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Et nous terminons par le dossier n° CP-2019-3630 à Lyon 7° relatif à un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Ribière, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Blandan, suite à des fouilles archéologiques. Ces fouilles ont généré un retard et des surcoûts dans la mise en œuvre de systèmes de fondation. Il a fallu modifier un système de micropieux pour ancrer des fondations de la culée haute du fort.

Cette décision vise donc à définir le décompte général définitif du marché qui s'établit à 8 675,05 € et à fixer l'indemnité transactionnelle, suite à ces découvertes, parce que cela a généré un certain nombre de retards et de surcoûts. Le montant de cette indemnité transactionnelle est de 47 661,12 € et acte l'abandon des pénalités contractuelles entre les parties.

Voilà, monsieur le Président, pour ces décisions.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**N° CP-2019-3625** - Lyon 3° - Lyon 7° - Pierre Bénite - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Képénékian rapporte le dossier n° CP-2019-3625. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur** : Comme vous suivez très bien, il ne vous a pas échappé que Michel a sauté la décision n° CP-2019-3625. Je vais donc la présenter à sa place. Il s'agit des aides à la pierre pour des opérations à Lyon 3°, Lyon 7°, Pierre Bénite et Villeurbanne. Comme vous le savez, la Métropole soutient le développement de l'offre de logements locatifs sociaux à travers l'octroi de subventions auprès de bailleurs sociaux pour des opérations de construction, d'acquisition-amélioration et d'acquisition en l'état futur d'achèvement. C'est cette décision que nous soumettons à votre vote.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Pas de questions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : La suite. Vous n'aviez pas 2 décisions ?

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN** : Michel l'a présentée dans le cadre des décisions d'Hélène Geoffroy.

**M. LE PRESIDENT** : Donc, tout est bien qui finit bien.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN** : Tout est parfaitement ordonnancé. Merci.

- MM. Michel LE FAOU, Roland JACQUET et Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3625, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3625, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

**N° CP-2019-3615** - Réalisation de prestations de formation pour les agents de la Métropole de Lyon dans divers domaines informatiques et télécommunications (bureautique communicante, publication assistée par ordinateur (PAO) et conception assistée par ordinateur (CAO) et le dessin assisté par ordinateur (DAO), bases de données et décisionnel) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre de services - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

**N° CP-2019-3635** - Protocole d'accord transactionnel pour le règlement d'un contentieux en matière de ressources humaines - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte les dossiers n° CP-2019-3615 et CP-2019-3635. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur** : Monsieur le Président, j'ai 2 décisions à vous présenter. Le premier dossier n° CP-2019-3615 est la réalisation de prestations de formation pour les agents de la Métropole de Lyon dans divers domaines informatiques et télécommunications. Il s'agit de PAO, de CAO, voire même de DAO. Il y aura donc de la formation proposée aux agents. Cette décision est proposée dans ce sens avec le lancement d'une procédure adaptée.



Ensuite, le dossier n° CP-2019-3635 est relatif à un projet de protocole d'accord transactionnel. Il est porté par Michel Rousseau. C'est pour cela que je le présente à sa place. Il s'agit d'un contentieux qui concerne un agent ancien qui vient du Département, transféré à la Métropole de Lyon à l'occasion de sa création. Cela a provoqué un contentieux entre l'agent et la Métropole, dans la mesure où le poste sur lequel l'agent pouvait prétendre à une réintégration, n'a pas d'équivalence directe au sein de l'organisme métropolitain.

Bien sûr, il y a eu un contentieux et l'agent souhaite être rétabli dans ses droits. Aujourd'hui, il est proposé d'approuver ce protocole d'accord transactionnel avec les modalités de réintégration de l'agent : le versement d'une indemnité forfaitaire de 40 000 € en réparation des préjudices subis depuis 2014 et la renonciation à la poursuite de tout contentieux.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

---

**N° CP-2019-3616** - Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er au 31 octobre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° CP-2019-3617** - Lyon 5° - Palais de Justice historique de Lyon - Location de bureau rue Saint Jean, consentie à l'Etat pour les besoins du service administratif régional de la Justice - Renouvellement du bail civil avec l'Etat pour une durée de 9 ans, à compter du 1er janvier 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3618** - Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Autorisation donnée à la société par actions simplifiée (SAS) PVH de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées AR 102p, AR 121p à AR 125p, constitutives du lot AB, situées avenue de Verdun, chemin de la Liasse et chemin des Ecoliers - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3619** - Blanchissage, nettoyage, réparation, ramassage et livraison de vêtements de travail et de haute visibilité pour la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3620** - Prestation d'acheminement intersites de documents - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de services - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3621** - Vaulx en Velin - Restructuration partielle du collège Jacques Duclos - Lot n° 2 : déconstruction maçonnerie voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec le titulaire du marché - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2019-3616 à CP-2019-3621. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KABALO, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, pour le dossier n° CP-2019-3616, il vous est demandé de prendre acte des déplacements autorisés et effectués par nos collègues, dans le cadre de l'organisation pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019.

Pour le dossier n° CP-2019-3617 à Lyon 5°, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à renouveler le bail conclu entre l'Etat et la Métropole pour les besoins du service administratif régional de la Justice, du Palais de Justice rue Saint Jean, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel de 181 151 €.

Pour le dossier n° CP-2019-3618 à Dardilly, dans le cadre de l'aménagement de l'Esplanade de la Poste, l'objectif principal de développement est de renforcer la centralité du centre-bourg de Dardilly : équipements publics, espaces verts, une place publique de 2 000 m<sup>2</sup>, entre 100 à 130 logements collectifs répartis en logements locatifs sociaux, accession sociale et en accession libre. Il s'agit d'autoriser la SAS PVH à déposer une demande de permis de construire.

Le dossier n° CP-2019-3619 concerne le blanchissage, nettoyage, réparation, ramassage et livraison des vêtements de travail pour la Métropole. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois, pour un montant total reconduction comprise minimum de 96 000 € TTC et maximum de 432 000 € TTC.

Pour le dossier n° CP-2019-3620, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations d'acheminement intersites de documents et tous les actes y afférents pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois, pour un montant minimum de 360 000 € TTC et maximum de 720 000 € TTC.

Enfin, pour le dossier n° CP-2019-3621 à Vaulx en Velin, dans le cadre de la restructuration partielle du collège Jacques Duclos pour la déconstruction maçonnerie voirie et réseaux divers, il s'agit d'autoriser la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec le titulaire du marché dans le cadre de son exécution. Plusieurs différends sont apparus avec la société Ellipse, titulaire du marché, afin de mettre un terme à une transaction conclue entre la société Ellipse et la Métropole. L'indemnisation est fixée à 1 167,50 € HT. Il vous est demandé, monsieur le Président, de signer le protocole d'accord transactionnel.

J'en ai terminé, monsieur le Président. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

**N° CP-2019-3622** - Action de parrainage - Convention-cadre de partenariat entre l'Union départementale des associations du Rhône et de la Métropole de Lyon (UDAF), l'association Proximité et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

**N° CP-2019-3623** - Caluire et Cuire - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Partenariat entre la Métropole de Lyon et la mission locale plateau nord Val de Saône en vue du repérage et de la mobilisation envers les publics invisibles sur le territoire de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Neuville sur Saône - Autorisation de signer la convention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des Maisons de la Métropole -

**N° CP-2019-3624** - Lyon 9° - Dispositif des Promeneurs du net du Rhône - Adhésion à la Charte promeneurs du net - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte les dossiers n° CP-2019-3622 à CP-2019-3624. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, 3 décisions à vous présenter pour la Commission permanente de ce matin. Pour le premier dossier n° CP-2019-3622, dans le cadre d'un partenariat en vue d'expérimenter une action de parrainage conduite par l'association Proximité, en partenariat avec la Métropole et l'Union départementale des associations du Rhône, l'association Proximité a pour objet de soutenir les jeunes dans leur scolarité, leur insertion et le développement au lien social. Elle consacre essentiellement cette action sur les territoires prioritaires politique de la ville ainsi qu'aux jeunes isolés ou protégés.

Cette action s'adresse aux jeunes qui sont pris en charge à l'aide sociale à l'enfance, à partir du collège jusqu'à leur majorité. Il est proposé de lancer cette action de parrainage, en partenariat avec l'UDAF. L'association Proximité concentrera son action sur les parrainages des jeunes domiciliés sur Vaulx en Velin et accompagnés par l'UDAF, dans le cadre d'une action éducative administrative. Cette décision n'a pas d'enjeux financiers pour la Métropole.

Le dossier suivant n° CP-2019-3623, respectivement à Caluire et Cuire, Neuville sur Saône et Rillieux la Pape, concerne un partenariat entre la Métropole de Lyon, la mission locale plateau-nord du Val de Saône en vue d'un repérage et de la mobilisation envers les publics "invisibles" sur le territoire de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Neuville sur Saône.

Cette démarche de collaboration se fera entre les partenaires qui oeuvrent dans le champ de l'insertion que sont la mission locale, le service de prévention spécialisée de la fondation AJD, les Villes de Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire et, bien sûr, la Métropole qui sera représentée, dans le cadre de cette mission par la Maison de la Métropole de Caluire et Cuire-Rillieux la Pape-Neuville sur Saône afin de repérer et d'accompagner les jeunes dits "invisibles".

L'objectif est d'inciter ces jeunes à prendre ou reprendre contact avec les institutions sociales, la mission locale ou de manière plus générale le service public de l'emploi afin de prévenir l'éloignement durable de certains de ces jeunes du marché du travail. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'aller vers les publics qui sont non accompagnés, et cette convention qui sera donc signée, permettra aux professionnels sociaux de notre collectivité sur le territoire identifié un meilleur accompagnement à ce public et à leur famille. Ce partenariat n'implique aucune contrepartie financière et engage la Métropole pour une durée de 2 ans.

Le dernier dossier n° CP-2019-3624 à Lyon 9° est relatif à l'adhésion de la Métropole à la Charte promeneurs du net et l'approbation d'une convention. Cette charte est développée en France depuis 2012 et c'est une démarche qui est importée de Suède et qui consiste à entrer en relation avec les jeunes sur internet afin de prolonger l'action éducative sur ce nouveau terrain d'intervention. Le "promeneurs du net" est un professionnel qui exerce au sein d'une structure jeunesse et qui assure une présence éducative sur internet et sur les réseaux sociaux.

La présence éducative sur internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales. Elle prolonge l'action de l'accompagnement mené sur les territoires. Ce dispositif est porté par la Caisse nationale d'allocations familiales de Lyon, la Ville de Lyon, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et elle est pilotée par le centre régional d'information et de jeunesse qui a pour objectif de déployer de nouvelles formes de communication auprès des structures en contact avec les jeunes. Et cette adhésion n'a pas d'incidence financière pour la Métropole. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, madame Laurent. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° CP-2019-3631** - Fourniture, rechapage et gardiennage de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules industriels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° CP-2019-3632** - Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° CP-2019-3633** - Prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains situés sur le territoire de la Métropole de Lyon et expérimentation sur le tri des déchets sur certains marchés alimentaires et forains - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3634** - Rillieux la Pape - Délégation de service public pour la gestion de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Nord - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Valorly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2019-3631 à CP-2019-3634. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Monsieur le Président, le dossier n° CP-2019-3631 concerne la fourniture, le rechapage et le gardiennage de pneumatiques. Il est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer un marché à bons de commande et à approuver le lancement de la procédure.

Le dossier n° CP-2019-3632 concerne la gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective. C'est également un accord-cadre à bons de commande. Il est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre après passation du marché.

Le dossier n° CP-2019-3633 concerne la prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains. Trois lots ont été attribués. Il est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer ces 3 lots.

Enfin, la délégation de service public pour la gestion de l'unité de traitement et valorisation énergétique Lyon-Nord, le dossier n° CP-2019-3634 à Rillieux la Pape. Il y a un protocole d'accord transactionnel avec la société Valorly qui a perdu des recettes en tonnages d'ordures ménagères, en vente d'électricité, de chaleur et de ferraille pendant la grève de la collecte et, en application de l'accord, nous devons payer 302 124,86 €. Il est proposé d'autoriser monsieur le Président à approuver ce protocole d'accord transactionnel.

J'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

---

**N° CP-2019-3586** - Modèle de déplacements multimodal partenarial Modely - Mise à disposition de données par les concessionnaires autoroutiers autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et autoroutes en Région Auvergne-Rhône-Alpes (AREA) au bénéfice des partenaires de Modely - Approbation d'une convention de mise à disposition de données au bénéfice de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte le dossier n° CP-2019-3586. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier consiste en la passation d'une convention entre notre Métropole et 2 sociétés autoroutières APRR et AREA, concernant la mise à disposition de leurs données ayant pour objet de définir les données de comptage en vue d'une intégration à notre modèle multimodal de déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise, c'est-à-dire ce qu'on appelle Modely.

Je rappelle que c'est la Métropole qui porte Modely ainsi que les modalités techniques de mise à disposition et d'utilisation de ces données et je tiens à rappeler que c'est une mise à disposition gratuite.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, de quoi il s'agit.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie.

*(La séance est levée à 11 heures 25).*

---

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 13 janvier 2020

Le Président,

La Secrétaire de séance,